



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCES VERBAL - 3/2018

**Séance ordinaire du 19 juin 2018  
à la Salle des spectacles**

**Présidence : M. Ernest CORBAZ**

Membres présents :	67
Membres absents excusés :	12
Membres non excusés :	<u>1</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes et MM. Laurent BALSIGER, Charles-André BOLOMEY, Philippe CORDONIER, Christelle DESPONT, Chantal KUNZ-TRIPET, Nathalie LINIGER, Alain MERMOUD, Bujar OSMANI, Michel ROCHAT, Georges ROSSET, Marco TADDEI, Marc VERAGUTH.

Absent non excusé : M. Enea REZZONICO

A 19 h 30, **M. Ernest Corbaz**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. Xavier Crépon, du journal « Le Régional ».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 67 personnes présentes.

### **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

#### **Dimanche 10 juin :**

Ont eu lieu une votation fédérale ainsi que le 1<sup>er</sup> tour de l'élection complémentaire à la Municipalité. Le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection complémentaire aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

#### **Mercredi 30 mai :**

Il a reçu avec regret la lettre de démission de M. Charles-André BOLOMEY, effective au 30 juin, dont il fait lecture.

Un apéritif sera servi dans le grand foyer à l'issue de cette séance, vous êtes toutes et tous les bienvenus.



## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président informe que le point 8 est supprimé, la Commission de naturalisation est du ressort de la Municipalité et non du Conseil communal. Le groupe Socialiste transmettra le nom d'un membre suppléant directement à la Municipalité.

L'ordre du jour n'appelant aucune autre remarque, il est accepté tel que modifié.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

**M. Enzo Santacroce** demande une modification à la page 211, à propos du deuxième paragraphe de la réponse à l'interpellation de M. Yves Giroud, soit de le modifier en précisant qu'il s'agit d'un complément ajouté par M. Charles-André Bolomey.

Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité.

## **3. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL**

Au nom du groupe UDC, M. Philippe Koch est très heureux de présenter la candidature de M. Yann Glayre actuel 1<sup>er</sup> vice-président, en tant que Président pour 2018-2019. Elu au Conseil communal en 2009, à 21 ans, il a gravi les échelons politiques pour occuper aujourd'hui la vice-présidence de notre Conseil. Membre de la Commission de gestion durant trois ans ainsi que de nombreuses fois président de commissions ad hoc, il a su se montrer collégial, pragmatique et capable de compromis. Enfant de la Commune, il a suivi toute sa scolarité obligatoire à Epalinges. Informaticien de formation, il exerce depuis 2010 sa profession en tant qu'indépendant, également à Epalinges. Pour toutes ces raisons, il propose de bien vouloir soutenir la candidature de Yann Glayre à la présidence de notre Conseil communal pour 2018-2019.

Aucune autre proposition n'est formulée.

Le Président demande à M. Yann Glayre s'il accepte son élection ; avec sa réponse positive, le Président le déclare élu sous les applaudissements de l'assemblée.

## **4. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL**

### **Election du premier vice-président :**

Au nom du groupe des Verts, M. Erich Dürst présente la candidature de **M. Nicolas Häusel**, qui a été 2<sup>e</sup> vice-président lors de cette année.

### **Election du 2<sup>e</sup> vice-président :**

Au nom du groupe PLR, M. Enzo Santacroce présente la candidature de **M. Fabien Loi Zedda**. Né en 1957, il travaille actuellement en tant que professeur et doyen à la HEIG Vaud.



Habitant dans la Commune depuis 1994, il est membre du Conseil communal depuis plusieurs législatures. Il a également été constituant de 1998 à 2003. Le PLR a confiance en ses compétences politiques pour mener à bien son mandat de vice-président du Conseil. Il a en effet été élu à l'unanimité au sein du groupe.

Aucune autre proposition n'est formulée.

Le Président demande à MM. Nicolas Häusel et Fabien Loi Zedda s'ils acceptent leur élection. Avec leurs réponses positives, le Président les déclare élus sous les applaudissements de l'assemblée.

## **5. ELECTION DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAL**

### ***Election des scrutateurs/trices***

1. M. Esteem Okoro (SOC)
2. Mme Mirka Aeschbacher (HP)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

### ***Election des scrutateurs/trices suppléants/tes***

- Mme Paulette De Vrieze Stan (PLR)  
M. Marco Caffaro (SOC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

## **6. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION 2018**

Voici les noms que les présidents de groupe ont aussi transmis précédemment au Président :

### ***Election des membres***

1. Mme Fabienne Guignard (PLR)
2. M. Philippe Lienhard (PLR)
3. Mme Cosette Perfect (PLR)
4. Mme Patricia Gilliéron Giroud (SOC)
5. M. Jean-Marie Coowar (SOC)
6. M. Jérôme Urio (HP)
7. Mme Sandrine Cavin (VERTS)
8. M. Martin Chevallaz (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

### ***Election des membres suppléants***

1. M. Enzo Santacroce (PLR)
2. M. Mazyar Yosefi (SOC)
3. M. Anton Epp (HP)



4. Mme Marisa Dürst (VERTS)
5. M. Philippe Koch (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

7. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DE POLITIQUE REGIONAL (en remplacement de Mme Pauline Monod, élue membre)

Au nom du groupe Hors Parti, M. Alain Amstutz présente la candidature de **M. Christophe Chablais**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président le déclare élu tacitement.

8. POSTULAT DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MERCEDES ASSAL-POGET DEMANDANT A LA MUNICIPALITE LA STRATEGIE ENVISAGEE PAR CETTE DERNIERE, AU SUJET DES INCIVILITES A EPALINGES, POUR DEMASQUER LES COUPABLES, LIMITER LA RECRUESCENCE ET DIMINUER LE NOMBRE DE DEPREDATIONS – PRISE EN CONSIDERATION

La parole est donnée à **M. Alexander Omuku** président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

**Mme Mercédès Assal** n'a pu assister à la séance de commission qui a traité son postulat, pour une raison familiale urgente, qu'elle regrette vivement. Cependant, elle souhaite préciser qu'elle est tout à fait satisfaite de l'effet qu'a eu son postulat. Les nombreux appels reçus ainsi que l'article dans le « Régional » ont montré qu'il correspondait bien à une réalité. Le but de son postulat a été de transmettre ses préoccupations ainsi que celles de bien des personnes de notre Commune. Elle est ravie de voir que suite à son postulat, certaines actions ont été prises. Elle considère que le préavis sur la vidéosurveillance est d'une certaine manière arrivé en réaction à ses propos. Elle est également heureuse de voir que notre Municipalité est consciente de la situation et prend les mesures qui s'imposent pour que les habitants d'Epalinges puissent continuer à se sentir en sécurité dans leur Commune.

**M. Yves Giroud**. Le groupe Socialiste soutient les conclusions du rapport de la commission ad hoc, cependant le sujet de la sécurité et des incivilités est important. Il déposera une interpellation sur ce thème dans les propositions individuelles.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote de ce préavis.



*A main levée, la prise en considération du postulat est refusée à l'unanimité moins 1 abstention.*

## **9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **▪ M. Maurice Mischler, syndic**

**Engagements récents à la Commune :** les effectifs de la Commune se sont vus renforcés ces dernières semaines avec l'engagement de nouvelles collaboratrices occupant des postes nouvellement créés, conformément au budget 2018. Il s'agit de Mme Myriam Gex-Fabry en qualité de responsable de l'animation, culture et communication, engagée à 90%. Faisant suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis 21/2016, annonçant les projets et intentions de la Municipalité en matière d'animation et de culture, la dotation en personnel dédié à l'animation, la culture et la communication a été augmenté dès le budget 2018 et un poste de responsable mis au concours. Depuis le lundi 14 mai dernier, Mme Myriam Gex-Fabry a pour mission de soutenir les animations existantes, de proposer et développer de nouveaux événements pour la Commune ainsi que de structurer la communication événementielle et institutionnelle. Elle jouera le rôle d'interface envers les organisateurs externes d'événements et l'administration communale. Après une formation en architecture, elle a œuvré comme rédactrice en cheffe dans une société d'édition et communication pendant plus de 10 ans qui lui a permis d'obtenir une reconnaissance de journaliste RP. En 2012, elle a pris la responsabilité de l'exploitation et de la gestion événementielle à la cathédrale de Lausanne. Ces expériences lui ont permis de développer des compétences, tant dans la communication que dans l'organisation de manifestations que concerts, spectacles, expositions, mais aussi d'événements plus conséquents comme l'assermentation des autorités cantonales vaudoises.

Deuxième engagement, Mme Laurence Van Langendonck, en tant qu'assistante RH à 50%. Elle vient en soutien à Mme Isabelle Grunder, cheffe de service ayant pris ses fonctions en février, et occupe un taux d'activité de 70%. En qualité d'assistante, elle prend en charge les questions d'ordre administratif et de gestion courante RH et contribue à la mise en place de la fonction RH au sein de l'administration communale. Mme Van Langendonck est au bénéfice d'une formation supérieure ainsi que du certificat d'assistante en gestion du personnel avec une solide expérience dans les postes administratifs RH, notamment durant 12 ans au sein de la commune de Vevey.

Troisième engagement, Mme Fabienne Bertusi en qualité de secrétaire infrastructure et environnement à 40%. Elle vient renforcer le service technique dans la partie infrastructure et environnement situé dans les locaux de la voirie, sous la responsabilité de M. Julien Clavel, adjoint au chef de service. Mme Bertusi est au bénéfice d'une solide formation et d'une vaste expérience dans des postes de secrétariat et d'accueil acquise dans le domaine de l'immobilier et du tourisme.

Mme Fabienne Gheza a été engagée en qualité de secrétaire au greffe municipal à 50% jusqu'à la fin du mois d'août et Mme Princia Josserson a été engagée en qualité de secrétaire municipale adjointe ad intérim à 100%. A ce titre, elle a été assermentée le 07 mai dernier.



La Municipalité se réjouit de pouvoir bénéficier des solides compétences de ses nouvelles collaboratrices et leur souhaite plein succès et épanouissement dans leurs nouvelles fonctions.

***Fin des rapports de travail avec M. Alexandre Good, ancien secrétaire municipal :*** la Municipalité vous informe, que suite à sa décision de mettre fin aux rapports de travail de M. Good et au recours déposé par ce dernier, la procédure est désormais close. Les deux parties ont convenu de ne pas communiquer plus de détails, les droits des autorités compétentes restant réservés.

***Crédits complémentaires pour la modification des locaux et l'achat de mobilier de la Maison palinzarde :*** comme mentionné dans sa première communication ainsi que dans celle du 19 décembre 2017, l'arrivée de nouvelles employées aux ressources humaines et à l'animation et communication a convaincu la Municipalité de débloquer une dépense extrabudgétaire pour éviter à ses employées de travailler sur des cageots ou autre substitut plus ou moins en accord avec la loi sur le travail. Le détail se développe ainsi : CHF 15'968.- ont été prélevés sur le poste 3514 3113.00 du budget 2017 pour la première partie du mobilier. Le solde a été prélevé sur le poste équivalent en 2018 à hauteur de CHF 40'129.-, or ce poste n'était prévu que pour CHF 12'000.-. Ainsi, la dépense extrabudgétaire nette s'élève à CHF 28'129.-. Cette somme est inférieure à la somme maximale accordée à la Municipalité par le Conseil le 06 septembre 2016, pour ce genre de dépense, pour la législature 2016-2021. Enfin, le coût total pour l'achat de ce mobilier est de CHF 56'097.-. Ainsi, conformément à la volonté du Conseil, la Municipalité a fait de substantielles économies par rapport à la somme initialement demandée. En effet, le nombre de tables a été réduit, l'achat de chaises de conférences abandonné. Le nombre d'étagères a aussi été réduit au strict minimum et remplacé par des étagères bas de gamme.

▪ **M. Pierre Jolliet, municipal**

***Bilan inondations :*** beaucoup de bâtiments communaux ont été touchés par les inondations. Les équipes de la voirie et de l'assainissement étaient sur pied depuis minuit, et ce pour toute la nuit, afin de veiller sur les écoulements qui passaient sur les routes, les collecteurs bouchés, etc., une nuit entière de travail. Parallèlement à cela, la déchèterie a été inondée par environ 1m d'eau, ce qui a nécessité une grosse intervention des pompiers le lendemain pour la rendre de nouveau utilisable. De gros dégâts sont à déplorer dans plusieurs bâtiments, particulièrement dans le centre de vie enfantine où tout le sous-sol a été inondé. La bibliothèque et la salle de motricité ne sont plus utilisables. En urgence, la garderie a été fermée le matin. La garderie la Trotinette a également été touchée. Le bâtiment du CAJE, où un préavis est soumis au Conseil ce soir pour sa rénovation, n'a eu cependant aucun dégât. Il tient à remercier le personnel communal qui s'est impliqué toute la nuit et la journée pour remettre en fonction nos bâtiments.

▪ **M. Alain Monod, municipal**

***Commandant du feu :*** M. Yves Gorka, 45 ans, notre commandant du feu, a été victime ce dimanche 10 juin d'une grave hémorragie cérébrale. La situation depuis est



critique, le pronostic vital est engagé. La Municipalité est en pensées avec son épouse et ses deux enfants de 14 et 9 ans.

**Inondations** : les pompiers sont intervenus 115 fois en 47 heures, c'est plus que durant toute l'année 2017. Des pompiers n'ont pas dormi durant 48 heures en passant d'une inondation à l'autre. La Municipalité a prévu de témoigner sa reconnaissance pour cet engagement exceptionnel au service du feu et aux employés communaux engagés, ceci à la fin des vacances d'été.

**Résultat du concours cantonal des sapeurs-pompier** : la fédération vaudoise des sapeurs-pompier est sortie du Canton pour aller à St-Maurice lors du concours cantonal. Une des équipe tonne-pompe de la Commune a terminé 4<sup>ème</sup> avec la meilleure donnée d'ordres de la part d'un des hommes du service du feu. Il félicite aussi bien l'équipe que le donneur d'ordres.

**Vidéosurveillance** : le règlement sur la vidéosurveillance a été accepté au Conseil lors de sa séance d'avril. La conseillère d'Etat a approuvé ce règlement, cela a paru dans la feuille d'avis officiels en date du 08 juin. Cela laisse maintenant à tout en chacun la possibilité, soit de lancer un référendum, soit de faire appel à la Cour constitutionnelle. Il rappelle qu'il faudra l'autorisation du surveillant de la protection des données avant l'installation de chaque vidéo.

**Départ de M. Sébastien Gisclon** : travaillant depuis 7 ans au contrôle des habitants, M. Gisclon aspire à des ambitions légitimes auxquelles la Municipalité ne peut pas répondre. Le processus d'engagement pour son remplacement est en cours.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

**Inondations** : suite au déluge qui s'est abattu sur notre région dans la nuit du lundi 11 au mardi 12 juin 2018, le Flon, habituellement paisible, s'est mis en crue et a tout emporté ou presque sur son passage. Les pluies torrentielles de la nuit en question ont rapidement augmenté le volume du cours d'eau, le Flon est alors sorti de son lit emportant tout sur son passage, terre, pierres, rochers, branches et troncs d'arbres. Tous ces matériaux se sont accumulés contre les piliers et tabliers des passerelles qui jalonnent le sentier du Flon. La plupart des passerelles a subi le même sort que les matériaux accumulés dans le lit du ruisseau et ont fini par être emportées sur plusieurs dizaines de mètres, ne laissant que ruines et désolation... Sur les 11 passerelles sur le Flon, 9 ont été emportées, seules les deux plus récentes réalisées par nos bûcherons ont résisté...

Une passerelle au-dessus du Vauguény, celle qui permettait de rejoindre le quartier des Croisettes depuis le pavillon paroissial a également subi des dégâts suite aux intempéries et devra être supprimée. La situation sur le Flon Morand n'est guère plus enviable. Un important glissement de terrain a eu lieu dans les forêts de Rovéréaz. Ce glissement n'a pas provoqué de barrage sur le Flon Morand, mais le risque existe que des embâcles se forment à l'embouchure du tuyau passant sous l'autoroute. Cette situation a été signalée à l'OFROU. La surveillance est ainsi assurée. Plus haut sur le même cours d'eau, ce sont les collecteurs qui ont été endommagés, éventrés voire



parfois détruits, provoquant une importante pollution du Flon Morand, pollution qui reste encore à circonscrire. Les truites qui avaient fait de ce cours d'eau leur habitat ont été décimées.

Les prochains jours et prochaines semaines vont passablement être occupés par les premiers travaux destinés à circonscrire et enrayer les dégâts. Les prochains mois seront bien évidemment utilisés pour réparer et remettre en état ce qui peut l'être.

**Vente de vin de la Commune** : le samedi 16 juin 2018 a eu lieu la vente du vin de la Commune où 1'620 bouteilles du vin ont été vendues.

#### **10. MISE EN SEPARATIF DU COLLECTEUR ORCHEZ CENTRAL – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis n° 9/2018**

La parole est donnée à **M. Philippe Koch**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président passe au vote de ce préavis.

*A main levée, le préavis 9/2018 est accepté à l'unanimité.*

#### **11. TRAVAUX DE REFECTION ET D'ENTRETIEN ROUTIER SUR LES ROUTES DU BOIS-DE-LA-CHAPELLE ET DE LA CROIX-BLANCHE – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis n° 10/2018**

La parole est donnée à **M. Philippe Koch**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

**M. Félix Schmidt** a été surpris, en montant à vélo la route de la Croix-Blanche, de voir que la piste cyclable a été interrompue sur la montée. Il se demande qu'elle est la stratégie en la matière ?

**M. Maurice Mischler, Syndic**, répond qu'il y a effectivement un problème avec cette piste cyclable. Elle est prévue jusqu'au plat de la Croix-Blanche mais il faut d'abord déplacer la ligne T-L ainsi que le parking prévu pour les manifestations. C'est un sujet à mettre sur la table. Il précise qu'il souffre également de la situation en tant qu'utilisateur régulier.

**M. Nicolas Häusel**, trouverait intéressant d'avoir des schémas ou plans des travaux à disposition afin de donner une idée plus précise de la situation.



**M. Pierre Jolliet**, municipal, répond qu'effectivement le plan n'est pas adapté pour répondre aux questions posées.

**M. Alexandre Meier**, demande, vu que la déchetterie se trouve au bout du chemin du Bois-de-la-Chapelle, si le passage sera encore accessible durant les travaux ?

**M. Pierre Jolliet**, municipal, répond que l'accès à la déchetterie sera maintenu.

Le Président passe au vote de ce préavis.

*A main levée, le préavis 10/2018 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.*

### **12. ASSAINISSEMENT DES LOCAUX ET REMPLACEMENT DE LA CUISINE DE LA MAISON DES JEUNES (CAJE) – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis n° 11/2018**

La parole est donnée à **M. Serge Dudan**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président passe au vote de ce préavis.

*A main levée, le préavis 11/2018 est accepté à l'unanimité.*

### **13. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2017**

Le Président propose la procédure suivante :

- Ouverture de la discussion sur le rapport de la Municipalité sur sa gestion
- Ouverture de la discussion sur les comptes, chapitre par chapitre
- Lecture du rapport de la Commission de gestion
- Lecture du rapport de la Commission des finances

Rapport de la Municipalité sur sa gestion.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

*A main levée, le rapport, tel que présenté par la Municipalité, est accepté à l'unanimité.*

Comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Le Président lit chaque chapitre, aucune intervention.

Il ouvre la discussion.



**M. Enzo Santacroce**, au nom du PLR, dépose une interpellation relative aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017, au sens de l'article 71 de notre règlement communal.

Conscients que les charges cantonales grèvent lourdement le budget communal à hauteur de 57% (facture sociale, réforme policière, répartition des coûts de transport régional) et sans remettre en question la tenue rigoureuse des comptes, ils souhaitent tout de même communiquer ici leur étonnement en lien avec les revenus d'impôts budgétés et les revenus effectifs, soit ceux que la Commune encaisse réellement. En effet, il constate un écart d'environ 15% entre les revenus établis par les comptes 2017 et ceux ressortant du budget 2017. Cet écart de 15% se vérifie aussi au niveau des charges. Ils comprennent que ces écarts incluent les prélèvements et attributions aux fonds et financements spéciaux ainsi que les amortissements. Par ailleurs, on constate que le résultat économique brut théorique de l'exercice 2017 se solde par un excédent de charges de CHF 4'200'000.

En outre, dans le rapport de la commission des finances concernant les comptes 2017 daté du 08.05.2018, il est écrit, il cite : « *Monsieur le Syndic nous communique également que face aux nombreux investissements prévus pour les prochaines années, mission a été donnée à Monsieur Niklaus de conduire une analyse financière sur les dix prochaines années.* »

Partant de cette base et des écarts constatés sur une année, ses questions sont les suivantes :

- Sur quels critères cette projection à 10 ans sera-t-elle réalisée pour que ces conclusions soient crédibles et utilisables ?
- Avec quels outils comptables ?
- À quels investissements prévus est-il fait référence ?
- N'y a-t-il pas lieu de chercher plutôt à optimiser la projection des recettes et des charges dans un délai raisonnable, soit sur deux ans ?
- Comment tenir compte de l'entrée en vigueur de la RIE III au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ?

Cette interpellation, faisant suite à l'intervention de Mme Fabienne Guignard le 21 novembre 2017, a pour objectif d'inciter la Municipalité à mobiliser les moyens à sa disposition pour maintenir le taux d'imposition actuellement en vigueur. Le spectre d'une augmentation du point d'impôt pointe son nez et le PLR fera tout son possible pour l'éviter. Il en va de l'attractivité de la Commune aussi bien du côté de la population installée que des nouveaux arrivants.

Il souhaite une réponse écrite de la Municipalité lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Président demande si cette interpellation est soutenue par plus de cinq conseillers, c'est le cas. La Municipalité répondra donc par écrit à M. Santacroce.

**M. Erich Dürst** réagit à cette interpellation qu'il soutient car il est nécessaire que le Conseil soit muni de cette vision à long terme. Il regrette presque que cela n'ait pas été fait sous forme de postulat, le sujet mériterait un rapport de la Municipalité.

En outre, il lui semble, lorsque M. Santacroce parle de résultats économiques qui se soldent par un excédent de charges de CHF 4'200'000, que ces montants sont essentiellement dus au prélèvement sur le fond Kamprad et se traduisent en investissement. Il demande que la Municipalité éclaircisse ce point.

**M. Enzo Santacroce** remercie M. Dürst pour cette intervention. L'interpellation peut donner lieu à une discussion lors de la prochaine séance et pourrait également être transformée en postulat.



**M. Maurice Mischler, Syndic**, répond qu'il s'agit d'un réajustement de l'ACI, il ne s'agit pas du prélèvement au fond Kamprad. Les explications se feront d'une manière précise et par écrit. Un nouveau préavis sur le taux d'imposition est en travail, il sera présenté lors de la séance de septembre.

La discussion n'est plus demandée.

***A main levée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.***

Rapport de la Commission de gestion, incluant les réponses de la Municipalité à ses observations.

Tous les conseillers ont reçu personnellement le rapport de la Commission de gestion 2017.

Le Président passe la parole à Madame Anne-Marie Fischer pour la lecture des conclusions du rapport.

Le Président la remercie, ainsi que la Commission de gestion pour leur excellent travail tout au long de cette année.

La discussion est ouverte.

**M. Esteem Okoro**. Il est mentionné à la page 8 du rapport que des réponses seront données dès mars 2018 au sujet du jugement relatif au terrain de foot. Qu'en est-il ?

**M. Maurice Mischler Syndic**, répond qu'il s'agissait d'une première audience fixée en mars, la justice suit toujours son cours.

Le Président passe au vote du rapport de la Commission de gestion, incluant les réponses de la Municipalité.

**A main levée, le rapport est accepté à l'unanimité.**

Rapport de la Commission des finances

Le Président passe la parole à M. Angelo Marzoli qui lit le rapport de la Commission des finances sur les comptes 2017.

Le Président le remercie, ainsi que les membres de la Commission des finances pour leur travail tout au long de cette année.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote de l'adoption du rapport de la Commission des finances.

**A main levée, le rapport est accepté à l'unanimité.**



**15. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELATION DEPOSEE PAR M. YVES GIROUD CONCERNANT LE PASSAGE PIETON DEVANT LA MAISON DE COMMUNE**

**M. Yves Giroud** remercie M. Monod de sa réponse mais ne peut s'en déclarer satisfait. Son interpellation ne portait pas sur l'adéquation des places handicapés à cet endroit, mais sur la sécurité des piétons empruntant le passage piétons. Il demandait la suppression de la place handicapés contiguë au passage pour dégager la visibilité des piétons par les automobilistes circulant en direction des Croisettes. Ceci dit, les places handicapées lui semblent à présent mieux adaptées aux besoins.

Rappelons tout de même que la loi sur la circulation routière interdit l'arrêt volontaire à moins de 5m d'un passage piéton. On est d'ailleurs en droit de se demander si le parcage en cet endroit est bien en conformité avec l'art. 8 de la Loi sur la circulation routière qui dit en son alinéa 2 que l'arrêt volontaire est interdit : « Sur les passages pour piétons et, dans leur prolongement, sur la surface contiguë ainsi que, lorsque aucune ligne interdisant l'arrêt n'est marquée, à moins de 5m avant le passage, sur la chaussée et sur le trottoir contigu ».

Il propose de voter la résolution suivante :

*En sa séance du 19 juin 2018, le Conseil communal d'Epalinges, oui la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Yves Giroud concernant le passage piétons devant la Maison de commune, propose de supprimer une ou deux places en zone bleue en amont du dit passage. Ceci dans le but d'améliorer la visibilité des piétons par les véhicules circulant en direction des Croisettes et donc de mieux assurer leur sécurité.*

**M. Alain Monod, municipal,** remercie M. Giroud de lui avoir fait déplacer une fois encore les places handicapées. Il rappelle que l'association des handicapés surveille chaque mouvements, suppression, etc. de places de parc. Au même titre que pour les personnes valides stationnant sur des places handicapées. Il trouve dommage que la remarque des 5m n'ai pas été mentionnée lors de sa première intervention. Il a le sentiment que si on veut respecter à la lettre ces 5m, beaucoup de places de parc seront supprimées dans la Commune.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote de la résolution de M. Giroud.

***A main levée, la résolution de M. Yves Giroud est refusée avec 36 NON, 24 OUI et 3 abstentions.***

**15. POSTULAT DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE MURIEL CUENDET-SCHMIDT – FEMMES EN MARCHES : UN AUTRE REGARD SUR L'ESPACE URBAIN – PRISE EN CONSIDERATION**

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote de la prise en considération de ce postulat.

**A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une large majorité. Ce postulat est transmis à la Municipalité.**



## **16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. Félix Schmidt.** Le 13 février dernier, il a posé des questions sur les suites des procédures à venir concernant le PQ « Le Closolet ». Les réponses à ses questions lui ont été adressées la veille de la dernière séance ainsi qu'en accompagnement aux documents de la présente séance. Force est de constater que les réponses aux questions 2, 3 et 4 n'ont pas été données. Il se voit donc dans l'obligation de reposer ces questions :

- Y'a-t-il eu une décision sur la suite de la procédure ?
- Le cas échéant, quelle est la procédure choisie et quels sont les délais prévisibles ?
- Le cas échéant, dans quel délai la Municipalité pense-t-elle pouvoir répondre aux deux questions précédentes ?

**M. Bernard Krattinger, municipal,** souhaite rappeler le déroulement des événements depuis ces questions.

Le 17 avril 2018, Mme Miéville, Secrétaire municipale, transmettait à M. Schmidt par courriel les réponses de la Municipalité aux questions posées lors du Conseil communal du 13 février 2018. M. Schmidt était également informé que lesdites réponses ne seraient pas développées in extenso lors des communications de la Municipalité du CC du 17 avril 2018, mais seraient communiquées par écrit à tous les membres du Conseil.

Le 13 mai 2018, M. Schmidt invitait par courriel le Président du Conseil à porter à l'ordre du jour de la séance de juin 2018 un point concernant les réponses de la Municipalité aux questions déposées le 13 février, M. Schmidt estimant la réponse municipale incomplète et laissant plusieurs points en suspens.

Le 17 mai 2018, la Municipalité, par l'intermédiaire du Municipal en charge du dossier, a pris la peine d'informer M. Schmidt que vu son absence à la séance du Conseil d'avril 2018, il était difficile de connaître son appréciation concernant les réponses apportées à son questionnement. De plus, pour apporter les informations complémentaires souhaitées par M. Schmidt, la Municipalité suggérait également à l'intéressé :

- Soit de réitérer lors de la prochaine séance du Conseil communal les questionnements pour lesquels il considérait que la réponse de la Municipalité était incomplète ou dont plusieurs points seraient en suspens
- Soit de solliciter un rendez-vous auprès de la Municipalité afin d'obtenir les précisions attendues à propos des réponses considérées comme incomplètes.

Ceci précisé, nous pouvons aujourd'hui apporter les informations complémentaires aux questions de M. Schmidt, informations qui n'étaient malheureusement pas encore à disposition de la commune en avril 2018.

### **Réponse à la question 2 : Est-ce qu'il y aura une enquête complémentaire ?**

Le 13 avril 2018, le Service du développement territorial (SDT) a adressé à la Municipalité les résultats de l'analyse de la nouvelle version des documents établis par le bureau GEA. Suite aux résultats de cet examen préalable complémentaire post-enquête publique, le plan de quartier pouvait donc être proposé pour approbation préalable au Département du territoire et



de l'environnement dès que toutes les pièces utiles ainsi que des décisions communales sur les oppositions (dernier alinéa de l'art. 58 LATC) seront en possession du SDT.

Depuis lors, le dossier du Plan de quartier « Le Cloalet » a été complété de toutes les pièces utiles. Sa transmission pour approbation préalable par le Département du territoire et de l'environnement est en cours.

Il n'y aura donc pas de mise à l'enquête publique complémentaire de ce plan de quartier.

**Réponse à la question 3 : Y'a-t-il une nouvelle décision à prendre par le Conseil ?**

Etant donné l'absence d'enquête complémentaire, le Conseil communal n'a pas à prendre de nouvelle décision.

**Réponse à la question 4 : Quelles sont les suites de la procédure ?**

Conformément aux dispositions de l'al. 4 de l'art. 58 LATC, le dossier est adressé par la Municipalité au Service du développement territorial en vue de son approbation par le département.

**Réponse à la question 5 : Quels sont les délais prévisibles ?**

Le dossier étant transmis actuellement au SDT, l'approbation du plan de quartier « Le Cloalet » par le département pourrait intervenir dans le courant du mois de septembre 2018. Un délai de trois mois étant en général appliqué à toute demande d'approbation d'un plan d'affectation par le Canton.

**M. Félix Schmidt** remercie pour ces informations complémentaires détaillées.

Il dépose maintenant un postulat sur les itinéraires sécurisés du Cloalet vers l'école accompagné d'une présentation PowerPoint.

« La création et la préservation de réseaux de chemins protégés pour piétons, soit en dehors des principaux axes de circulation, sont extrêmement importantes pour la qualité de vie actuelle et à long terme de la population. Ces cheminements piétons sont prioritaires sur les trajets des enfants, menant des zones habitées aux écoles. La circulation sécurisée des piétons, et en priorité des enfants, est une priorité reconnue de tous, et souvent mise en avant dans le cadre des discussions du conseil concernant l'aménagement de notre commune.

En 2004, votre serviteur, accompagnée de plusieurs conseillers communaux, notamment de M. Maurice Mischler, actuel syndic et de Mme Chantal Kunz, avaient élaboré un projet de plan directeur des circulations piétonnes et cyclistes, présenté au conseil et remis à la Municipalité.

Un des buts de ce plan était d'identifier des cheminements existants, pas forcément officiels, et les possibilités de créer des cheminements nouveaux, afin de donner les outils et le temps à la Municipalité pour préserver et réaliser ces cheminements avant que des constructions ne viennent rendre ces cheminements définitivement impossibles.

Malheureusement, une construction mise à l'enquête récemment sur la parcelle 1080, au



chemin de Montéclard, risque de rendre impossible la création de l'un des cheminements proposés dans le cadre de ce plan directeur de 2004.

Ce cheminement a pour but de relier par un chemin piéton en ligne droite, les quartiers de Montéclard, de la Biolleyre et du Cloalet à l'école de Bois-Murat. Ces quartiers représentent un bassin de population familiale significatif. Le plan de quartier du Cloalet, approuvé par le conseil communal, va créer de nombreux logements additionnels s'il se réalise. La desserte en transports publics y est faible, voire inexistante. Les enfants devront aller à l'école à pied, ou en voiture, ce qui n'est souhaité par personne.

Ce cheminement pourrait être réalisé en suivant la partie privée du chemin de Montéclard, en passant ensuite à travers des parcelles actuellement non construites. Si ce nouveau cheminement n'est pas réalisé, les enfants du quartier mentionné n'auront que deux options pour descendre à l'école de Bois-Murat, soit en longeant le Polny, où le trafic de plus en plus dense va augmenter une fois le quartier du Cloalet habité, soit via le chemin piéton de l'Arzillier, générant un détour considérable. Ce détour, renforcé par le passage dans la forêt qui fait souvent peur aux enfants comme aux parents, pousse en général les enfants à passer par le Polny.

Comme le montre le plan projeté, une liaison piétonne à créer le long de la parcelle 1080 non construite créerait un accès en ligne droite pour les habitants « du haut » vers l'école ».

La distance à parcourir entre les points A et B est ainsi de :

- 760 m en suivant le Polny
- 890 m en suivant l'Arzillier
- 520 m par ce nouveau cheminement appelé diagonale des enfants

Ce dernier itinéraire à créer offrirait donc une alternative très favorable et protégée pour le cheminement des enfants vers l'école, qui serait utile pour tous les habitants du quartier, y compris pour les familles habitant la partie privée du chemin de Montéclard et les nouveaux logements objets de la demande d'autorisation sur la parcelle 1080. Ce cheminement pourrait bien-sûr être également utilisé par d'autres promeneurs, par exemple ceux qui désireraient rejoindre les cheminements du Flon, en passant par le chemin des Moulins.

La mise en place de cette diagonale des enfants nécessite notamment les démarches suivantes :

- Une volonté et une implication de la Municipalité dans les discussions avec les propriétaires concernés.
- Le prolongement de l'accès routier à la villa inférieure prévue sur la parcelle 1080 par un cheminement piéton (par exemple de 1m de large, à réaliser certainement aux frais de la Commune)
- Le prolongement de cet accès jusqu'au chemin de Florimont, tout proche, par un escalier à créer le long de la parcelle non construite 2798, ou de la parcelle 921.
- Le prolongement futur de ce cheminement, à intégrer dans le plan de quartier futur à réaliser sur les parcelles non construites 389 et 390.
- La négociation de servitudes de passages publics le long du cheminement avec les propriétaires concernés.
- Le financement par la Commune des investissements concernés et la prise en charge de



l'entretien.

Au vu de l'importance de ce cheminement pour la qualité de vie future des habitants de ce quartier, il demande à la Municipalité d'entreprendre rapidement toutes les démarches en vue de trouver une solution satisfaisante pour intégrer ce cheminement dans les constructions prévues ou en tout cas réserver la possibilité de les créer ultérieurement. Je demande également à la Municipalité de recueillir l'avis du Conseil d'établissement et de la commission d'urbanisme.

Il formule un postulat demandant à la municipalité de transmettre au Conseil communal un rapport sur les démarches entreprises, les possibilités et coûts éventuels pour instaurer une telle liaison piétonne entre le chemin de Montéclard, le chemin de Florimont et l'école de Bois-Murat. »

***La prise en considération de ce postulat sera traitée lors de la prochaine séance.***

Il a maintenant des questions concernant l'enquête et le déboisement au chemin du Polny 59 :

« Un projet de construction pour un groupe de 13 villas et 48 places de parc a été mis à l'enquête récemment au chemin du Polny 59.

Ce projet concerne une petite parcelle construite (no 1073, 1'690 m<sup>2</sup>) et une grande parcelle non construite (no 397) de 16'492 m<sup>2</sup> située hors du périmètre compact du PALM et présentant une grande surface de pré-champ (14'548 m<sup>2</sup>) et une aire cadastrée en forêt (1'927 m<sup>2</sup>).

Ce projet a été mis à l'enquête au nom des propriétaires actuels, bénéficiaires d'un héritage récent.

- La Fondation Eben-Hézer
- La Fondation "Institution de Lavigny"
- La Fondation La Rozavère
- La Ligue vaudoise pour la défense des animaux et contre la vivisection
- La SVPA Société Vaudoise pour la Protection des Animaux

Ce projet présente des défauts importants, notamment en termes d'aménagement et d'accès et il demande différentes dérogations aux règles en vigueur. Par ces défauts, ce projet a suscité un fort mouvement de rejets de la part de la population du voisinage et a généré une nouvelle vague d'oppositions.

L'on sait que hors du périmètre compact, notre commune dispose de réserve excessive en zone à bâtir non encore construits. Réduire la zone à bâtir nécessitera donc de transformer des parcelles aujourd'hui constructibles en parcelles non constructibles.

Dans ce sens, une parcelle de cette taille, que la propriétaire antérieure a toujours voulu préserver en l'état et n'a manifestement jamais voulu construire, séparant de surcroît deux zones du village par un cordon boisé et des lisières favorables à la faune, cette parcelle constitue une occasion rêvée de dézonage.

Ses questions sont les suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle la volonté de rendre cette parcelle 397 inconstructible dans le



cadre du futur PGA afin de préserver ou valoriser ces valeurs naturelles et paysagères, tout en réduisant la zone à bâtir, en application des objectifs de la LATC?

2. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas intégré la parcelle 397 non construite dans le secteur de la zone réservée selon l'art. 46 LATC alors que manifestement elle devrait l'être ? Y-a-t-il eu un traitement de faveur pour les associations propriétaires ?
3. L'architecte chargé des travaux a lui-même expliqué aux voisins que son projet n'était pas bon car celui-ci avait dû le développer à la hâte afin de le mettre à l'enquête avant la fin décembre 2017, faute de quoi ces parcelles auraient été incluses dans la zone réservée. Pourquoi ces associations ont-elles bénéficié d'une information d'initié, alors que tous les autres propriétaires d'Epalinges n'ont pas reçu cette information, qu'ils aient construit ou non leur terrain ?
4. La Municipalité entend-elle refuser les dérogations demandées eu égard aux éléments ci-dessus et à la mauvaise qualité de ce projet bâclé ?

Par ailleurs, quelques jours avant la mise à l'enquête du projet, les services forestiers cantonaux ont fait procéder à un abattage massif dans cette forêt. Entre 40 et 45 arbres magnifiques, certains de très gros diamètre, ont été abattus. On parle d'arbres centenaires. Les photos sont édifiantes. Les arbres abattus étaient majestueux et splendides. Cet abattage massif ressemble plus à une déforestation qu'à un entretien de la forêt. Cet abattage aurait été commandé au canton par les associations propriétaires, des associations de l'environnement, avec on peut l'imaginer, l'intention de maximiser le gain immobilier à réaliser.

Cet abattage a été réalisé sans information préalable de la population.

Certains voisins en ont été informés préalablement puisqu'on leur a demandé s'ils voulaient étendre les travaux forestiers sur leur parcelle.

Heureusement, certains voisins ont agi lorsqu'ils ont entendu la tronçonneuse. En s'interposant personnellement, ils ont pu éviter que certains arbres, pourtant marqués comme devant être abattus, ne soient coupés. On peut les remercier de leur engagement.

La Commune, elle, n'a rien fait pour s'opposer à cet abattage, ni pour informer la population.

Oui, la Municipalité vous dira que ce n'est pas elle, que c'est le méchant canton qui est entièrement responsable, car cette partie est en zone forestière, de compétence purement cantonale, et qu'elle ne peut légalement rien faire. C'est vrai, légalement, mais pas politiquement.

Récemment, la Municipalité vous a soumis un règlement sur les arbres, que vous avez accepté, contre son avis d'ailleurs. Vous avez décidé que la protection des arbres est suffisamment importante dans notre Commune pour que l'on ennuie chaque propriétaire désireux de couper un arbre, que l'on fasse une procédure d'enquête publique et d'autorisation pour couper un seul arbre de plus de 30 cm de diamètre, et que l'on parle même de sanctions en cas d'abus.

Ici, on abat massivement 40 à 45 arbres majeurs, en plein milieu des zones habitées et constructibles, et on ne fait rien, on ne réagit pas, on ne tente rien, on n'informe pas.

Si les voisins ont été avertis préalablement, je ne peux pas croire que la Commune, propriétaire du chemin du Polny voisin, n'ait pas été avertie. On aurait attendu d'une municipalité qui se dit rose verte qu'elle s'intéresse, pose des questions, réagisse au moins autant que les propriétaires voisins. L'écologie ne se limite pas à édicter des règlements



tatillons, mais c'est un engagement concret et proactif que l'on aurait attendu, non rien, silence radio, nada.

Le mal est fait, les arbres sont abattus ! Mais pas tout à fait. Il reste les arbres marqués et sauvés provisoirement grâce aux voisins.

Sa dernière question à la Municipalité est donc la suivante :

5. Que va entreprendre concrètement la Municipalité pour sauver les arbres qui sont marqués et n'ont pas encore été abattus ?

**M. Bernard Krattinger, municipal.** Concernant le permis de construire sur la parcelle en question, il n'a en effet pas été mis dans la zone réservée communale car il fait l'objet d'une zone réservée cantonale, ce qui revient exactement au même. Ce projet est refusé par la Commune. Concernant l'abattage des arbres, il faut savoir que cette forêt est privée, sa gestion est donc de la responsabilité des propriétaires privés, en accord avec les services forestiers cantonaux. C'est le garde forestier et l'inspection cantonale des forêts qui donnent l'autorisation et qui conduisent les travaux concernant la régénération de la forêt. Contrairement à ce qui a été dit, la Commune n'a pas été informée de ces abattages, aucune information n'a été donnée de la part des propriétaires privés. Par rapport à l'interrogation de l'utilisation de cet espace pour augmenter la surface constructible de la parcelle, il répond que ce n'est pas possible car cela reste de la zone forêt quel que soit le traitement qui lui est fait. Concernant les arbres restants et le fait que des défenseurs vaillants se sont interposés pour empêcher leurs coupes, la Municipalité va prendre contact avec les services forestiers pour savoir quelle réponse ils apportent à cette obstruction faite à leurs travaux.

La Municipalité répondra aux autres questions aussi précisément que celles concernant la procédure du PQ « Le Closalet ».

**M. Félix Schmidt,** remercie pour ce début de réponse et attend les autres. Il profite cependant de rajouter une sixième question :

6. Que va faire la Municipalité au niveau du Canton pour que de tels événements ne se reproduisent plus dans notre Commune, à l'intérieur des zones habitées ?

Il continue avec sa dernière intervention, concernant la procédure liée aux zones réservées.

« Au début juin, les habitants d'Epalinges et les membres de notre Conseil ont été invités par un tout ménage de la Commune à participer à une séance d'information publique concernant la création d'une zone réservée communale. En même temps, ce projet a été mis à l'enquête publique sous la forme d'une procédure d'affectation temporaire.

C'est un sujet hautement sensible, qui conduit à rendre inconstructible une grande partie du territoire communal.

La séance publique, à laquelle Monsieur le Syndic n'était pas présent malgré l'importance du sujet pour nos habitants, s'est mal passée. Monsieur Krattinger n'a pas su convaincre ou rassurer les participants, le texte comme le fond ont été critiqués et rejetés par une large partie de l'assemblée.

La suite est connue : oppositions, recours, un nouveau referendum a été évoqué plusieurs fois.



Le sujet est certes difficile, tous les spécialistes le savent.

Avant d'informer la population et de mettre à l'enquête un projet aussi sensible, on aurait pu attendre que la Municipalité consulte la Commission d'urbanisme, qui est faite pour ça.

On aurait pu y tenir cette discussion animée porte fermée, entendre les avis, voir les limites, préciser ce qui était nécessaire, discuter des exceptions, adapter le plan ou son règlement avant l'enquête publique.

Rien du tout, la commission n'a pas été consultée, la Municipalité part seule au front et se prend les pieds dans le tapis.

Un tel comportement de sa part n'est pas respectueux de nos institutions, des membres du conseil.

Bien plus, cet amateurisme rendra la situation impossible, et la Municipalité viendra vous dire que vu la difficulté, c'est le Canton qui va décider, à votre place. C'est lamentable. »

**M. Bernard Krattinger, municipal**, répond que contrairement à ce qu'il affirme, la séance s'est bien déroulée mise à part effectivement quelques quérulents qui ont dénoncés à quel point c'est illégal et inacceptable que des parcelles qui ne sont pas intégrées à la zone réservée risquent d'être construites alors que la Municipalité avait clairement annoncé que ces parcelles étaient vouées pour la plupart à être soumises à une zone réservée cantonale. Les seuls objets où il y a eu un acharnement d'un certain nombre de conseillers communaux qui ont participé à cette séance, sont soit la défense du Cloalet ou celui d'un autre plan de quartier (situé hors périmètre compact) qui est le secteur du Bois-de-Ban, pour lequel une procédure est en cours auprès de la Cour de droit administratif. C'est la justice qui tranchera au final sur ces objets.

Si la Commission d'urbanisme du Conseil communal n'a pas été consultée sur ce sujet, la commission consultative de la Municipalité l'a été. Il est erroné de dire que cela a été fait de manière secrète. Ces éléments sont conduits par le bureau d'architecte et d'urbanisme qui a mené la démarche participative concernant la révision du PDCom. Ces éléments s'inscrivent dans la révision du PDCom et du PGA.

**M. Félix Schmidt**. L'objet de son message est de dire que l'on a une Commission d'urbanisme qui doit être réunie avant pour discuter politiquement des sujets et non pas une fois qu'il y a un certain nombre d'oppositions. Il ne peut également pas laisser dire que c'est pour défendre le Cloalet qu'il y a eu des oppositions à ce plan de quartier, ces questions tiennent au droit de construire de tous les propriétaires d'Epalinges qui sont mis en inégalité de traitement. Restreindre cela au Cloalet est faux.

**M. Anton Epp**, trouve inadmissible le terme « quérulent » que M. le municipal Bernard Krattinger a employé pour désigner les personnes qui ont critiqué le plan d'une zone réservée lors de la séance d'information du 14 juin 2018. Il rappelle aux nombreux membres du Conseil Communal qui serait directement touchés par cette zone réservée, que s'ils y font opposition, ils risquent de se faire récuser lors d'une levée d'opposition par le Conseil Communal. Après avoir réétudié l'argumentation de la préfecture lors de sa récusation au moment de la levée des oppositions contre le plan de quartier Bois de Ban/Possession, il arrive à la conclusion qu'une récusation risque d'être prononcée même si c'est l'époux qui fait opposition concernant un bien commun.



**M. Enzo Santacroce** à une question à l'attention de M. Jolliet ainsi qu'un vœu.

En parcourant dernièrement le journal « Lausanne Cité », il a découvert un article parlant de la machine à dépenser. Le concept est simple : face à un distributeur, des jeunes choisissent des articles. Il ne s'agit pas ici de barres chocolatées ou de boissons sucrées, mais des articles représentant symboliquement ce que coûtent une assurance-maladie, un loyer, des impôts. L'idée est de familiariser les jeunes avec la confection d'un budget mensuel, de les responsabiliser face aux dépenses qu'ils auront à réaliser lors de leur passage à l'âge adulte. L'article parle d'une « tournée cantonale » de cette machine à dépenser ; est-ce qu'il y aura une escale au CAJE d'Epalinges ? Si ce n'est pas le cas, y aurait-il la possibilité de créer une animation au CAJE autour de ce concept ? Le contact est M. Kilian Marlève, éducateur socio-culturel au centre de Boisy à Lausanne.

**M. Pierre Jolliet, municipal**, répond qu'il transmettra volontiers cette proposition au CAJE.

**M. Enzo Santacroce** soumet maintenant son vœu qui concerne une proposition de récompense à la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

Dernièrement, il a découvert le troc d'Epalinges. Concrètement, il s'agit d'une association de mamans bénévoles, qui, deux fois par année, propose la vente d'habits, de chaussures, de jouets et d'accessoires pour les enfants. En plus, l'association s'engage à reverser 30% des gains à une association caritative. Elle est active depuis près de 25 ans.

Il fait cette proposition car ces mamans œuvrent pour le bien commun et pour celui des autres de façon intelligente et responsable. Elles font ce que j'appellerais du « social intelligent », car elles permettent :

- D'éviter le gaspillage de la marchandise en la revendant ;
- Aux parents qui ont des revenus plus modestes d'acquérir des objets de qualité à des prix défiant toute concurrence ;
- Aux parents qui vendent de récupérer une partie de leurs dépenses ;
- De dégager un bénéfice pour une association caritative.

Par ailleurs, elles créent du lien social en mobilisant les mamans - et aussi, pourquoi pas, les papas volontaires - prêts à se démener pour une vente réussie.

Il trouve, personnellement, la démarche exemplaire et digne d'une récompense. Cela permettra aux nouveaux habitants de découvrir les trésors locaux dont regorge notre belle Commune.

**M. Maurice Mischler, Syndic**, prend cela pour une demande formelle de candidature aux mérites d'Epalinges. Il rappelle d'ailleurs au Conseil communal que les décisions se font au mois de décembre et que toute candidature peut être envoyée à la Municipalité où elles seront regardées avec bienveillance.

**M. Stéphane Ballaman** déclare ses intentions, il est en effet membre de l'Association Bénévolat-Vaud, et dépose un postulat qui se nomme « Bénévolat, c'est bon pour la santé : pour soutenir le secteur associatif palinard, promouvoir et valoriser l'engagement bénévole. »

Nous sommes certainement tous d'accord sur le fait que le bénévolat est un excellent moyen pour renforcer la cohésion sociale et la solidarité. C'est aussi une opportunité de mettre à profit ses compétences et de se responsabiliser en s'engageant pour le bien de la communauté tout en bénéficiant de ses effets positifs. Nous sommes également tous conscients que de nombreuses activités, par exemple dans le domaine sportif, culturel ou socio caritatif, ne



pourraient tout simplement pas exister sans bénévole. Au-delà de ces conclusions partagées, force est de constater que les associations ont des difficultés à recruter de nouveaux spécimens.

Prenons tout d'abord quelques minutes pour décrire l'Activus Benevolus, plus communément appelé Bénévole. Il s'agit d'un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères. Les Bénévoles se rassemblent au son d'un mystérieux signal appelé convocation. On le croise ainsi en petits groupes dans divers endroits – quelquefois tard le soir – l'œil hagard, discutant de la meilleure façon d'animer une manifestation ou d'obtenir des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

Son principal prédateur est le Yaqua, nom populaire désignant un mammifère bipède caractérisé par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que les mots *ya qu'à*. Ce dernier attend passivement le moment où le Bénévole commettra une erreur pour lancer son venin qui provoquera chez sa victime une maladie très grave : le découragement. Les premiers symptômes apparaissent rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin et sourire attendri devant une canne à pêche. Les Bénévoles, décimés par le découragement, s'engagent moins et risquent de disparaître. Il n'est pas impossible que dans quelques années, on ne les rencontre plus que dans certaines réserves naturelles. Comment dès lors les aider à survivre dans un milieu de plus en plus hostile ?

Il existe heureusement plusieurs traitements. Les multiples associations actives sur le terrain font preuve de créativité et testent un vaccin consistant à diversifier les possibilités d'engagement afin de toucher un public plus étendu. La diffusion d'antibiotiques à large spectre, contenant les bonnes pratiques du bénévolat, complète la panoplie des thérapies à disposition. Mais il est toujours plus intéressant d'investir dans la prévention. Prescrivons dès lors sans ordonnance l'application de l'article 70 de la Constitution vaudoise qui dit en substance que l'Etat et les communes facilitent le bénévolat, prennent en considération le rôle de la vie associative, reconnaissent son importance et peuvent accorder un soutien aux associations.

En conséquence, il propose par ce postulat que la Municipalité étudie la possibilité de développer un arsenal thérapeutique – mais surtout pas à dose homéopathique – visant à diffuser le principe actif d'une politique de promotion, de valorisation de l'engagement bénévole et de soutien aux associations locales. Elle pourrait, par exemple, étudier les pistes de réflexion et les bonnes pratiques suivantes afin de créer un cadre propice au développement de la vie associative :

- Sonder les besoins des associations actives sur le territoire palinzard en matière de soutien
- Se rapprocher de l'association Bénévolat-Vaud pour mettre en œuvre une communication visant à promouvoir le bénévolat et l'engagement citoyen en général
- Organiser une cérémonie d'accueil des nouveaux retraités permettant aux associations de présenter leurs prestations et les possibilités d'engagement bénévole
- Apporter aux associations locales un soutien matériel ou financier ciblé
- Faciliter l'engagement bénévole des collaboratrices et collaborateurs de l'administration
- Informer les acteurs associatifs et la population en générale des mesures et soutiens existants ainsi que ceux mis en place par la Commune (journal communal, page spécifique sur le site Internet, etc.)

***La prise en considération de ce postulat sera traitée lors de la prochaine séance.***



**M. Stéphane Ballaman**, dépose un deuxième postulat « Quoi d’neuf 50 ans après le premier parcours Vita ? Pour l’installation d’un fitness urbain accessible à toutes et tous » :

Alors que certaines personnes marchaient avec banderoles et slogans, d’autres couraient sur la première piste Vita à Zürich le 18 mai 1968. Quelles sont donc les nouveautés en matière de sport gratuit en plein air 50 ans après ? Le street workout ou musculation de rue – ou encore fitness urbain – est devenu un sport populaire depuis quelques années. Cette approche de l’activité physique en plein air permet d’entraîner à la fois force, souplesse, endurance et équilibre en utilisant les infrastructures urbaines. Les aires aménagées pour cette activité offrent une grande variété d’exercices tant pour les sportifs aguerris que pour les néophytes. Ceci simplement grâce à la mise à disposition de barres fixes horizontales et verticales, d’espaliers ou encore d’appareils de fitness de type marcheur par exemple.

Plusieurs communes vaudoises ont déjà procédé à de telles installations qui ne nécessitent ni accompagnement ni entretien tout en étant libres d’accès durant l’année. L’aménagement d’une place vise à encourager l’activité physique et à promouvoir la santé par le sport. De plus, le Canton s’est engagé à subventionner les communes qui mènent à bien ce genre de projets (jusqu’à 25% du coût).

Il existe déjà à Epalinges des séances d’Urban Training (en français, gymnastique de rue), encadrées par un coach qui requiert cependant d’être disponible le jour et à l’heure en question. La création d’un fitness urbain s’inscrit donc dans une offre complémentaire, non structurée, et répondant aux différentes politiques de promotion de la santé. Cette activité, qui est aussi complémentaire à celles proposées par les clubs sportifs palinzards, pourrait même intéresser une partie de la population peu encline à bouger.

Outre les bienfaits du sport sur l’organisme, une telle installation permet également de favoriser les échanges entre participant-e-s et, en finalité, de renforcer le lien social.

De plus, si elle est conçue à proximité d’un autre emplacement dédié aux rencontres, elle répondra à un axe du programme de législature de la Municipalité 2016-2021, à savoir, celui d’aménager des lieux de rencontre multigénérationnels et multiculturels.

Par ce postulat, il invite donc la Municipalité à étudier la possibilité d’installer une aire de musculation / fitness en plein air, gratuite et conviviale comprenant plusieurs barres fixes et appareils. Cet endroit devrait se trouver si possible dans un lieu accessible afin de favoriser l’accès au sport dans une optique intergénérationnelle. La démarche pourrait être réalisée de manière participative, en y invitant les personnes intéressées. Pour finir, il propose de veiller que ce dispositif ne produise pas de discrimination du genre. Une manière de limiter cet effet serait, par exemple, de proposer un accompagnement ciblé par le CAJE pour favoriser la participation des jeunes femmes.

***La prise en considération de ce postulat sera traitée lors de la prochaine séance.***

**M. Yves Giroud** dépose une interpellation concernant la question des incivilités et la sécurité à Epalinges.

Nous pensons que la question de la sécurité est importante et mérite d’être débattue par ce conseil, mais sur des bases un peu plus solides que les déclarations que l’on a pu entendre ici ou là dans cette assemblée ou au café du commerce. Nous ne pensons pas qu’il faille non plus la lier à la question des incivilités. C’est pourquoi nous souhaitons nous prononcer en toute connaissance de cause sur les mesures à prendre ou à ne pas prendre, en matière de protection des citoyens palinzards. Il serait intéressant de savoir, par exemple, quel type de délinquance connaît-on, quels quartiers sont les plus touchés, le degré de gravité des actes commis, etc.



Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions réfléchir à quelles mesures prendre dans ce domaine. La réponse simpliste : « Installons des caméras vidéo partout à titre préventif » n'est pas satisfaisante. C'est une mesure beaucoup trop contraire aux libertés individuelles pour y recourir à tout bout de champ même si on peut supposer y avoir recours dans des cas graves. Signalons quand même que les Anglais ont installé 5 millions de caméras sur leur territoire, d'après Olivier Guénat, feu chef de la police neuchâteloise, sans pour autant avoir vu la criminalité diminuer. Bref, le sujet est d'importance, il engage notre conception de la liberté, de la démocratie et il convient de se prononcer avec un maximum de connaissances en la matière.

Quant à l'incivilité définie comme un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie, selon le dictionnaire, il nous semble aussi important de se pencher sur la question, d'autant que c'est l'affaire de tous, parents, école, élus, population, clubs de sports, etc. Là aussi, il serait intéressant de savoir ce que la Municipalité compte prendre, ou a déjà pris, comme mesures pour réduire le taux d'incivilités sur le territoire communal.

Nous demandons donc à la Municipalité de fournir des statistiques précises de la délinquance sur le territoire de la Commune depuis au moins 5 ans et leur comparaison avec la situation dans des communes de même taille dans le Canton. Nous lui demandons également un état détaillé des incivilités constatées et des mesures entreprises, ou à entreprendre pour tenter de remédier à ce problème.

***Le Président demande si cinq conseillers au moins soutiennent cette interpellation, c'est le cas. La réponse sera donnée lors de la prochaine séance.***

**Mme Mirka Aeschbacher**, dépose un vœu « Pour une commune accessible à tous ».

Dernièrement elle a reçu l'information suivante : le Conseil fédéral a adopté en date du 9 mai 2018 un rapport sur le renforcement de la politique en faveur des personnes handicapées. Il y admet, pour la première fois, que des mesures concrètes doivent être prises, pour permettre aux personnes handicapées d'avoir la possibilité de participer à la vie de la société sur un pied d'égalité. Le rapport contient des principes de base primordiaux, sur lesquels une politique Suisse en faveur des personnes concernées par le handicap est à construire : la possibilité pour elles de participer entièrement à la vie de la société sur un pied d'égalité est fixée comme objectif dominant, la focalisation est portée sur leurs compétences et la vie autodéterminée est l'un des terrains d'action prioritaires. Le rapport peut parfaitement donner le feu vert à une politique cohérente en faveur des personnes handicapées. Les prochains pas accomplis vers la concrétisation et la réalisation seront décisifs. Au sein de notre Conseil, nous pouvons constater que plusieurs conseillers ont émis des vœux, postulats ou interpellations concernant des passages piétons, des places de parcs pour handicapés, la mobilité douce, une signalisation pour aveugles et malvoyants, un autre regard sur l'espace urbain et j'en oublie certainement.

Afin de permettre à la Municipalité de n'oublier ni les personnes à mobilités réduites, ni les handicapés de la vue ou de l'ouïe, et afin qu'elle puisse répondre au mieux aux différentes demandes qui lui sont faites et d'avoir un train d'avance sur les autorités, je me permets de lui transmettre les directives « Voies piétonnes adaptées aux handicapés ». Elle est certaine qu'elle en prendra compte pour tous travaux futurs de la voie publique et qu'elle saura faire de notre belle commune, une ville accessible à tous : enfants, personnes âgées, à mobilité réduite, avec trouble de la vue ou de l'ouïe, et bien sûr tout un chacun.



**Mme Mercédès Assal**, souhaite répondre à M. Giroud. Ses affirmations quant au sérieux des préoccupations qui ont suscités son postulat la laisse perplexe. Elle doit avouer que cette manière peu cavalière de dire que rien n'est sérieux ne correspond pas à ce qu'elle entend en tant que vie politique saine. Ses propos visaient justement à faire en sorte que notre Commune ait une sécurité confortable mais ne visait pas à embêter la Municipalité. Elle constate qu'il profite malheureusement de cet élan pour en faire une démarche totalement politique et cela lui déplaît beaucoup.

**M. Yves Giroud** répond qu'il ne voulait pas aller à l'encontre du postulat de Mme Assal, mais personnellement il n'entend pas parler d'incivilités ni de délinquance et voudrait, par cette interpellation, savoir ce qu'il en est. Lorsqu'il parle de discussion au café du commerce, il ne parle en aucun cas du postulat. Ce qu'il entend ne lui suffit pas pour décider de prendre des mesures répressives dans la Commune concernant tel ou tel groupe de la population.

**M. Patrick Assal**, comme annoncé lors de la séance du 17 avril, intervient ce soir pour proposer une motion en relation avec ses dernières interventions concernant la Croix-Blanche. En effet, tous ici présents sommes là parce que nous avons un point commun, nous aimons notre Commune et souhaitons continuer à nous y sentir bien. Il vit à Epalinges depuis 50 ans et comme bien d'autres, il a vécu l'évolution de notre Commune. Ces dix dernières années, il y a eu une accélération : le trafic a sensiblement augmenté et le nombre des habitants a dépassé le seuil maximum qu'on nous annonçait. A la fin des années 60, notre Municipalité avait prévu grand en construisant des écoles et une grande salle à l'époque de taille démesurée. Nous pouvons considérer nos autorités de l'époque comme des visionnaires. Depuis, nous entretenons ce qui existe et réagissons à l'urgence. Il lui semble nécessaire de prendre les devants et de se poser des questions globales pour préparer l'avenir. Le sujet qui le préoccupe maintenant est notre centre-ville, à savoir la Croix-Blanche. Il souhaiterait que cet endroit devienne convivial et attractif tant pour les habitants d'Epalinges que pour les personnes de passage. Le parking du centre commercial va être accessible depuis la route de Berne, ce qui transforme notre centre commercial de village en un centre commercial pour clientèle de passage situé sur une route cantonale. Il va donc attirer du monde et c'est tant mieux ! Mais organisons-nous en avance pour pouvoir faire cohabiter ces gens de passage avec les habitants d'Epalinges. Une discussion dans ce sens avec les propriétaires du centre commercial est indispensable ainsi qu'avec l'association des commerçants d'Epalinges. D'autre part, le flux du trafic descendant est tellement dense sur la Route de Berne que les voitures passent par le plat de la Croix-Blanche pour rejoindre les Croisettes. Il en devient difficile d'amener les enfants à l'école le matin. Ceci doit être repensé et ce n'est pas une zone 20 km/h ou piétonne qui favorisera l'accès à cette zone pour nos habitants. L'administration communale est à l'étroit et se trouve dans un bâtiment merveilleux pas extensible mais qui doit être mis en valeur. L'auberge au contraire, se trouve dans un bâtiment peu attractif. Une réflexion s'impose. Pour ces diverses raisons et au vu des informations que la Municipalité a déjà bien voulu nous communiquer à ce sujet, il souhaite obtenir un document de travail avec un échéancier de manière à intégrer tous les éléments nécessitant réflexion pour que nous puissions avoir un projet dont nous pourrions être fiers et qui sera à la mesure d'Epalinges 2020-2030. Cette motion a l'intitulé suivant :

« Demande d'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche. »  
Cette étude intégrera le trafic routier, les parkings, les projets concernant le centre commercial l'évolution nécessaire des locaux de l'administration communale, de l'auberge et de la salle de spectacles, tant sur le plan de leur organisation que de l'aspect qui leur sera donné en



intégrant l'avis des commerçants de la zone concernée. Cette étude englobera tous les projets et les décisions prises pour que cette zone villageoise soit un endroit attrayant pour les habitants de la Commune comme pour les gens de passage. Il invite le Conseil communal à soutenir cette motion en bloc.

**Mme Pauline Monod.** Lors de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2017, Mme Fabienne Guignard avait demandé à notre Président de bien vouloir convoquer une première fois la commission permanente de politique régionale. Sans président-e désigné-e, celle-ci ne se réunissait jamais alors qu'elle a pour mission de faire un rapport sur ses activités une fois par an. En date du 16 janvier, et ce pour faire suite à sa demande, le Président de notre Conseil a réuni la commission qui a réuni Mme Fabienne Guignard, M. Martin Chevallaz, M. Ernest Corbaz, M. Yves Giroud, M. Nicolas Häusel, M. Claude Matter, M. Félix Schmidt, M. Marco Caffaro et elle-même, désignée en fin de séance présidente de ladite commission. Cette première séance constitutive a permis de constater qu'il y avait un besoin d'aborder la politique régionale par un biais législatif communal. Mais, afin de mettre à profit cette commission, il nous apparaît primordial de trouver d'abord le meilleur moyen de fonctionner. Nous sommes donc actuellement en contact avec d'autres communes afin de nous inspirer de leur fonctionnement. Une visite à la Commission de politique régionale de Lausanne est notamment prévue. Un rapport au Conseil est donc pour l'instant prématuré. Les travaux de la commission suivent leur cours et nous vous tiendrons informés des suites de cette commission qui s'annonce fort intéressante.

**M. Erich Dürst** a une remarque par rapport à la dernière publication de l'Echo du Conseil dans le journal « Le Palinzard ». En effet, il est indiqué que le postulat de Mme Assal a été pris en considération lors de la séance d'avril, ce qui n'était pas le cas. De plus, nous avons ce soir décidé de refuser sa prise en considération. Cela mériterait d'être corrigé dans la prochaine édition.

Il profite également pour informer de l'état des travaux de la commission chargée d'examiner le projet de modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy) ainsi que le nouveau règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux. C'est un sujet technique qui reviendra ultérieurement au Conseil, il propose que le Bureau transmette le rapport intermédiaire qui fait trois pages par voie électronique.

**M. Pierre Jolliet, municipal,** remercie M. Dürst pour son travail et informe que la Municipalité a adopté les conclusions de ce rapport et a transmis ce dernier à la CISTEP pour approbation.

**M. Serge Dudan,** soumet une motion « Outil pour une évaluation des actes de gestion de la commune d'Epalinges selon les critères du développement durable ».

Il ne se passe pas un jour sans un article, un reportage ou une interview qui parle de pollution, de catastrophe naturelle, de malbouffe, de pauvreté ou de solitude. Il ne s'agit pas d'un effet de mode mais d'une prise de conscience enfin mondiale que l'humanité va à sa perte sans l'application des principes de développement durable. Le développement durable consiste à consommer des ressources pour répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à trouver les ressources nécessaires pour répondre à leurs propres besoins.



La commune d'Epalinges démontre sans aucun doute sa sensibilité à cette problématique, que ce soit pour la gestion des déchets, la démarche de labélisation Cité de l'énergie, le FEEDD, le soutien à la culture et aux associations, la promotion du sport, l'installation récentes de bornes de recharge électriques, les ateliers de démarches participatives pour le plan directeur communal, les quartiers solidaires avec Pro Senectute, etc, etc.

La qualité de ce qui est dit durable se caractérise par l'équilibre subtil entre trois variables que sont l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale. Elle se reflète alors dans toutes les décisions en relation avec les thématiques d'utilisation des ressources non renouvelables, d'utilisation de l'argent public, de la diversité économique, de la cohésion sociale, la santé et la sécurité. L'objectif de développement durable est soutenu au niveau mondial par l'ONU, le Canton l'applique avec son agenda 2030 et la démarche devrait se refléter dans les politiques communales. Il l'a expérimenté comme conseiller communal à Nyon qui applique dans ses réflexions une grille de lecture de quelques questions-clés pour chacun des 3 critères. Nyon sera sûrement ravie de partager son expérience à ce sujet pour nous aider à la mise en œuvre. Dès lors, il demande à la Municipalité, par voie de motion, de présenter une étude visant à créer et faire appliquer un outil d'aide à la décision basé sur les trois critères du développement durable, qui soit appliqué de manière systématique dans chaque rapport pour que les décisions du Conseil soient prises en toute connaissance de cause.

**Mme Anaëlle Urio** prend la parole suite à l'intervention de M. Mischler. Lors de la séance du 19 décembre 2017, au vu des CHF 100'000.- destinés à dix places de travail, du mobilier de rangement et archivage, du mobilier divers notamment pour une salle de conférence ainsi qu'à des luminaires mobiles, le Conseil votait un préavis amendé. En effet, lorsqu'on détaillait les fournitures prévues, ceci après remise, on obtenait des lampes à CHF 1795.- pièce, des chaises de bureau à CHF 1556.- pièce et des chaises visiteur à CHF 705.- pièce.

M. Volper soumettait alors un amendement demandant de retirer les CHF 100'000.- destinés au mobilier mais suggérait surtout un nouveau préavis avec des offres comparatives sur le bien-fondé des choix.

En retour, M. Marzoli déposait un autre amendement alternatif proposant la solution de réduire le mobilier, donc le coût final.

Pour rappel, le premier amendement de M. Volper a été accepté à 35 voix contre 28 pour celui de M. Marzoli et 5 abstentions.

Elle est dans le regret de constater que la Municipalité n'a pas respecté ce vote démocratique en utilisant, comme elle en a certes le droit, sa réserve de CHF 50'000.- ainsi que les réserves extraordinaires pour arriver à CHF 56'907.- afin d'acheter le même matériel jugé trop cher en quantité moindre.

Il est regrettable de faire le constat que dans un même cas futur, le Conseil ne devra pas seulement faire passer un amendement mais une motion contraignante pour la Municipalité afin de présenter des préavis avec des devis comparatifs nous évitant de dépenser de façon excessive dans du mobilier de bureau luxueux comme explicitement demandé.

Elle a le sentiment que la Municipalité n'a pas joué le jeu et n'aide pas à la restauration de confiance fragile entre la Municipalité et le Conseil.

**M. Jean-Pierre Michaud**, intervient au sujet du rapport intermédiaire de la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil.

Lors de la séance du 19 décembre 2017, vous avez voté à l'unanimité la création d'une Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil. Celle-ci a été nommée en février. Pour mémoire, elle est composée de Mme Fabienne Guignard, MM. Martin



Chevallaz, Erich Dürst, Alexandre Meier, Michel Perret, Enzo Santacroce, Mazyar Yosefi et lui-même, président rapporteur. Elle s'est réunie à 4 reprises entre février et mai 2018.

Ce bref rapport intermédiaire vise à vous tenir informé de l'état des travaux de la Commission. Durant ces 4 séances, elle s'est donné les moyens de recueillir les éléments qui posent problème dans le fonctionnement du Conseil. Pour se faire, elle a consulté et recueilli par écrit les points de vue des conseillers communaux et de la Municipalité. Par ailleurs, le groupe de travail a reçu Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale, qui a pu partager son regard neuf sur cette question.

De nombreux avis, souvent convergeant, nous ont été transmis et nous vous en remercions. La commission s'est chargée de les répertorier par thème. Chaque thème a été classé selon deux critères : degré de priorité et degré de faisabilité. Nous n'avons pas, pour l'instant, cherché à trouver des solutions aux problèmes relevés. Cependant, de nombreuses idées nous ont été transmises. Celles-ci ont été précieusement conservées et nous seront utiles dans la suite de nos travaux. Parallèlement, des délégués de la Commission ont assisté à une séance de Conseil communal dans trois communes voisines : Le Mont-sur-Lausanne, Pully et Bussigny. Ces visites ont été riches d'enseignement et nous serviront également pour nos travaux futurs. A la suite de ces recueils, et en attendant la suite de nos travaux visant à envisager des solutions, une problématique ressort systématiquement des avis recueillis. Nous l'avons considérée à la fois comme prioritaire et importante :

- Les ordres du jour sont trop chargés. Cela nuit à des débats sereins et approfondis. Il n'y a pas assez de séances, contrairement aux communes visitées qui ont toutes entre 1 et 9 séances par année.

C'est pourquoi, la Commission souhaite émettre un vœu à appliquer dès le début de l'année présidentielle 2018-19 : Nous souhaitons que le nombre de séances annuelles du Conseil communal soit augmenté à au moins huit séances par année.

Ce vœu est transmis au Bureau du Conseil pour traitement.

**M. Mazyar Yosefi** remercie Mme Miéville pour la transmission de la liste des initiatives via l'Extranet.

La discussion n'est plus demandée, le Président clos sa dernière séance.

La séance est levée à 22 h 02.

Epalinges, le 03 juillet 2018.

Le Président :

Ernest CORBAZ



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA